
Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du lundi 3 novembre 2008

Résolution: CA08 090384

Soumettre pour adoption par le conseil municipal, en vertu du paragraphe 3^o du premier alinéa de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, un projet de Règlement autorisant la construction de plusieurs immeubles multifamiliaux au sud-ouest de l'intersection des boulevards de l'Acadie et Henri-Bourassa - Lots 324 partie, 324-10, 325-325 à 325-352 de la Paroisse de Sault-au-Récollet et 1985624 du Cadastre du Québec - Zones 0210 et 0196.

Il est proposé par la conseillère Jocelyn Ann Campbell

appuyé par le conseiller Jean-François St-Onge

et résolu

DE soumettre pour adoption par le conseil municipal, en vertu du paragraphe 3^o du premier alinéa de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, un projet de Règlement autorisant la construction de plusieurs immeubles multifamiliaux au sud-ouest de l'intersection des boulevards de l'Acadie et Henri-Bourassa sur les lots 324 partie, 324-10, 325-325 à 325-352 de la Paroisse de Sault-au-Récollet et 1985624 du Cadastre du Québec;

DE demander au promoteur du projet de retravailler les éléments suivants, à temps pour être intégrés avant le processus de consultation publique :

- l'harmonisation de l'espace public central en fonction des gabarits des bâtiments, des espaces verts, de l'implantation et de la forme des bâtiments de condominiums abordables;
- la définition et la qualité du lien entre le grand parc et le nouveau parc de proximité;
- l'analyse des impacts éoliens et acoustiques du projet retravaillé, tant sur le projet lui-même que sur le voisinage résidentiel au nord-est.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Montréal, le 4 novembre 2008.

40.33 1081333087

Marie-Andrée BEAUDOIN

Mairesse d'arrondissement

Chantal CHÂTEAUVERT

Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 4 novembre 2008